

# Malu Malu en état de mort cérébrale

**Congo-Kinshasa** L'ex-président de la commission électorale suscitait la polémique.

**P**olémique, jeudi, dans la presse de Kinshasa, entre ceux qui titraient sur l'agonie et ceux qui, comme l'ambassadeur du Congo aux Etats-Unis, annonçaient le décès de l'abbé Apollinaire Malu Malu à Atlanta, où il était soigné. Il semblerait que l'abbé de 54 ans soit en état de mort cérébrale.

## Les premières élections

L'abbé Malu Malu s'était fait connaître en 2003 en devenant président de la Commission électorale indépendante (CEI), chargée de préparer et surveiller les scrutins de 2005-2006. Ce travail lui vaudra un doctorat honoris causa de l'Université de Liège en 2008.

On avait cependant découvert que l'abbé avait précédemment travaillé pour la "Cellule stratégique" de la présidence de la République, sous Joseph Kabila, ce qu'il n'avait pas précisé lorsque son nom avait été retenu pour diriger la CEI. Il n'en faudra pas plus pour qu'une grande partie de l'opposition

congolaise juge "frauduleuse" (contrairement aux observateurs et à la communauté internationale) la présidentielle de 2006 qu'elle avait perdue. Le cardinal Etsou se fit l'écho de ces accusations, ce qui suscita un émoi certain au sein de l'Eglise.

## Sanctionné par l'Eglise

Les élections de 2011 furent confiées à un pasteur appartenant à une petite église protestante, Daniel Ngoyi Mulunda, parent lointain de M. Kabila et soutien de son parti PPRD. Notoirement frauduleux, ce scrutin présidentiel et législatif a été considéré "non crédible" par les observateurs nationaux et internationaux – ce qui n'a pas empêché les "élus" de siéger.

L'abbé Malu Malu était revenu sur le devant de la scène en 2013, comme président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), en vue des scrutins prévus pour la fin 2016.

Pour cela, il avait passé outre à l'opposition de l'Eglise catholique.

## La maladie le rattrape

L'abbé Malu Malu avait persisté dans ses ambitions malgré les sanctions pri-

ses à son encounter par son évêque, à la demande de la Conférence épiscopale. Soit, rappelle "Le Phare", l'interdiction de dire la messe, de donner les sacrements et de porter les habits liturgiques. Il avait également été déchu de fonctions de prestige.

En 2015, toutefois, l'abbé avait dû renoncer à présider la CENI pour cause de maladie.

Le camp kabiliste a profité de ce départ pour bouleverser le bureau de la CENI et y renforcer son camp, aujourd'hui jugé majoritairement favorable au chef de l'Etat. Cela a suscité une méfiance accrue envers la CENI, dont les positions confortent le désir de M. Kabila de retarder les élections le plus possible afin de se maintenir au pouvoir au-delà des délais constitutionnels.

**Marie-France Cros**

## L'ABBÉ MALU MALU

Président de la Commission électorale nationale indépendante, malgré l'opposition de l'Eglise, qui le sanctionna pour cette désobéissance.